



Le Conseil de l'Europe accueille la 30^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée

Strasbourg, 07.10.2008 – La 30^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée se tiendra du 15 au 17 octobre, au Conseil de l'Europe. Elle portera sur le thème « Protéger la vie privée dans un monde sans frontières ».

Plus de 600 participants, dont des commissaires à la protection des données, des représentants d'entreprises, des consommateurs, des représentants du secteur public et des défenseurs des droits de l'homme se réuniront afin d'examiner les difficultés que pose la protection de la vie privée face à la mondialisation et au développement des technologies de l'information.

Cette Conférence est organisée conjointement par l'autorité française de protection des données (CNIL) et le Commissaire fédéral à la protection des données et à la liberté de l'information (BfDI), qui fêtent tous deux leurs 30 ans d'existence. Elle s'inscrit dans le cadre du programme officiel de la Présidence française de l'Union européenne.

La Conférence sera ouverte le 15 octobre, à 9h30, par Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, par Alex Türk, Président de l'autorité française de protection des données, et par Peter Schaar, Commissaire fédéral allemand à la protection des données et à la liberté de l'information.

La Conférence sera **ouverte à la presse** les 15 et 16 octobre. Le 17 octobre, les commissaires à la protection des données se réuniront à huis clos pour adopter des résolutions sur des problématiques actuelles communes. Une conférence de presse sera organisée le vendredi 17 octobre, à 12 heures, dans la Salle 1, au 2^{ème} étage du Palais de l'Europe.

www.privacyconference2008.org

Note explicative

Le Conseil de l'Europe se préoccupe depuis longtemps des défis posés au droit fondamental par la protection des données. Un premier pas important a été franchi en 1981, avec la [Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel \(STE n° 108\)](#), qui a été ratifiée par 40 Etats européens. L'Organisation a continué à travailler dans ce domaine, suivant de près le développement des technologies de l'information et ses conséquences pour les droits de l'homme. Un [Protocole additionnel](#) à la Convention a été adopté en 2001.

Le Conseil a également adopté plusieurs recommandations sur la protection de la vie privée sur Internet et sur la protection des données, notamment dans les domaines du marketing direct, de la sécurité sociale, de la police, des bases de données médicales et génétiques. Il prépare actuellement une recommandation sur le profilage.

Contact presse : Jaime Rodriguez, Division de la Presse du Conseil de l'Europe
Tél. +33 3 90 21 47 04 ; portable +33 6 89 99 50 42 ; jaime.rodriguez@coe.int